

*L'Adresse—M. Frith*

Un oui équivaldrait à dire non au déblocage sur lequel toutes les provinces sont maintenant prêtes à travailler. Un non au projet péquiste avoué confirmera notre intention de poursuivre dans la voie de l'évolution et de l'adaptation des structures et des institutions de notre pays. Qu'elles doivent être rajeunies, personne ne le conteste. Qu'elles soient injustement traitées de séniles, et candidates pour l'euthanasie, jamais! Ce serait une erreur de jugement grossière que de condamner à mort un pays jeune comme le nôtre où, comme je le disais plus haut, tout reste encore à faire.

Notre population de Rimouski-Témiscouata ne consentira jamais à voir tant de luttes menées depuis des générations risquer de se faire assombrir par des perspectives dont l'incertitude et le défaitisme sont emblèmes. Nous avons travaillé dur pour avoir ce que nous avons aujourd'hui. Nous avons envisagé davantage les résultats que nous obtenons que les contraintes inévitables que nous avons dû subir pour les obtenir. Nous n'avons pas fui devant l'apport bénéfique des autres régions canadiennes. Nous avons recherché cet apport et nous avons contribué notre propre apport. Nous n'avons pas démissionné!

Madame le Président, je réponds à ceux qui, pour raffermir leur thèse mensongère, s'appuient sur les propos supputés de nos cousins qui n'ont pas hésité à nous laisser tomber, il y a deux cents ans: notre Québec ne sera ni français, ni quoi que ce soit d'autre, il sera CANADIEN! Madame le Président, en vous remerciant de votre digne attention, je propose, appuyé par l'honorable député de Sudbury (M. Frith), que l'adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, chancelier et compagnon principal de l'ordre du Canada, chancelier et commandeur de l'ordre du mérite militaire, à qui a été décernée la décoration des forces canadiennes, gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux chambres du Parlement.

● (1430)

*[Traduction]*

**M. Doug Frith (Sudbury):** Madame le Président, je me réjouis d'être le premier à féliciter officiellement ma collègue du Québec, l'honorable représentante de Rimouski (M<sup>me</sup> Côté), pour l'honneur qui lui échoit de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône.

De même, c'est à la fois un honneur et un privilège pour moi ainsi que pour mes électeurs de Sudbury, que le premier ministre (M. Trudeau) m'ait demandé d'être l'un des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Depuis quelques années, la circonscription de Sudbury avait l'honneur d'être représentée aux Communes par le précédent Orateur de la Chambre, l'honorable James Jerome. Je suis certain que tous les députés seront d'accord avec moi pour louer la façon impartiale avec laquelle il a présidé les travaux de la Chambre. Je lui souhaite maintenant tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions de juge en chef associé de la Cour fédérale du Canada.

**Des voix: Bravo!**

**M. Frith:** Je suis également convaincu qu'en votre qualité d'Orateur, vous saurez maintenir les traditions de la Chambre et que vous ferez vôtres les qualités que mentionnait le premier ministre au moment où il annonçait le choix de M. Lucien Lamoureux comme Orateur de la Chambre. Il avait alors déclaré que tout Orateur:

... doit gagner notre respect sans perdre notre affection; il doit être à la fois ferme et compréhensif; savoir parler et aussi savoir écouter; il doit être prêt à s'inspirer des précédents et savoir quand y faire appel. Il doit posséder l'impartialité d'un juge, l'habileté d'un diplomate et combiner la virtuosité d'un équilibriste et d'un jongleur et, à l'occasion, se montrer aussi courageux qu'un dompteur de lion.

Madame le Président, je suis certain que vous serez à la hauteur de cette tâche exigeante.

**Des voix: Bravo!**

*[Français]*

**M. Frith:** J'avoue être un peu abasourdi que l'on m'ait offert de prononcer mon premier discours de député le jour de l'ouverture du Parlement. Comme tous les nouveaux députés, sans doute, je suis fier d'avoir été choisi par mes électeurs pour représenter et faire valoir leurs intérêts au sein de cette institution ancienne et noble qu'est le Parlement.

*[Traduction]*

La tradition parlementaire veut que l'un des deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, soit un nouvel élu qui profite de l'occasion pour faire valoir les aspects socio-économiques et culturels de sa circonscription. Et c'est ce que je m'appliquerai à faire sans tarder. La région de Sudbury est le centre géographique, économique et culturel du nord-est de l'Ontario. Sa population s'élève à quelque 165,000 habitants. On y retrouve le plus gros producteur de nickel au monde de même que la seule université du nord-ouest de l'Ontario, sans compter qu'elle offre d'excellents services médicaux aux habitants de tout le nord de la province.

Près de 37 p. 100 de la population est francophone, 36 p. 100 anglophone, et on y rencontre un fort groupe d'Italiens ainsi que de nombreux représentants d'autres groupes ethniques. En somme, Sudbury est l'image même de Canada.

Les trois ou quatre dernières années ont été difficiles pour la ville de Sudbury. La récession des marchés du nickel a entraîné, en 1977, de très nombreuses mises à pied. En outre, il y a eu quelque temps à peine, nous avons subi les contrecoups d'une grève prolongée dans la région. Si je vous rappelle ces faits, c'est que je suis convaincu qu'à la suite de ces difficultés, la région de Sudbury s'est découvert des valeurs innées qui lui ont permis de tenir le coup et dont elle tirera profit pour faire face aux défis que devra relever le Canada dans les années 1980.

L'avènement d'une nouvelle décennie donne souvent l'occasion de réfléchir au passé et de se préparer pour l'avenir. En 1980, un objectif se détache nettement des autres et c'est le suivant: la présente législature doit prendre des initiatives qui apportent des solutions à long terme, et non des palliatifs, aux disparités régionales dans notre pays. Le gouvernement se doit d'élaborer une stratégie industrielle globale qui, si elle n'améliore pas beaucoup la situation à court terme, permettra à la génération montante de Canadiens de contribuer de façon concrète à l'édification de nos institutions économiques et sociales.